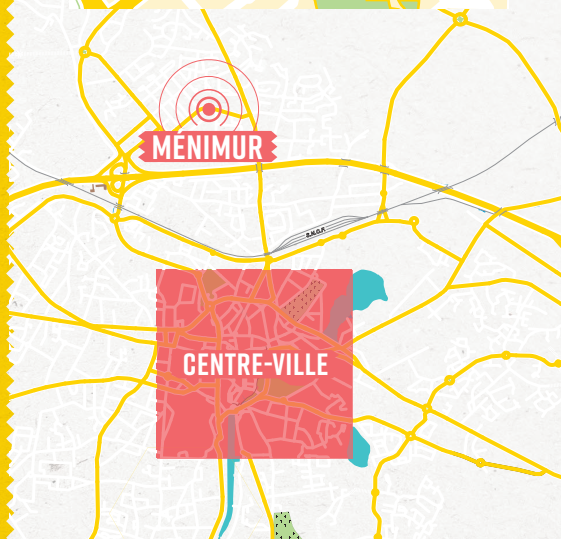


LA PROCÉDURE D'ADMISSION

- L'admission se fait sur proposition d'une commission. Celle-ci établit une liste d'attente au vu des critères d'éligibilité.
- L'admission est prononcée après avis du médecin de l'établissement.
- Les dossiers sont à retirer auprès de:
L'ESPACE AUTONOMIE SÉNIORS
PIBS – 30, rue Alfred Kastler – CS 70 260
56000 Vannes
OU AU SECRÉTARIAT DE LA RÉSIDENCE
- **Pièces à fournir :**
 - Dossier administratif de pré-admission,
 - Dossier médical + grille AGGIR actualisés



L'EHPAD est desservi
par les transports en commun.
Ligne de bus n°1,
direction Cassard, arrêt Degas.

d'une idée, l'autre



RÉSIDENCE SABINE DE NANTEUIL

UN LIEU UNIQUE EN CŒUR DE QUARTIER



2, rue Auguste Renoir | 56000 Vannes | 02 97 01 65 65 | ehpads@mairie-vannes.fr

www.mairie-vannes.fr

EDITO DU MAIRE



Vous aspirez à vivre dans un lieu de vie adapté à votre âge et à votre niveau d'autonomie. Je vous souhaite donc la bienvenue à la Résidence Sabine de Nanteuil, établissement neuf et moderne, doté des meilleurs équipements pour vous faciliter la vie au quotidien.

Vous pouvez compter sur le dévouement d'une équipe pluridisciplinaire : des professionnels expérimentés et compétents, à votre écoute pour que votre séjour se déroule au mieux. La prestation offerte au sein de la résidence est complète : des soins personnalisés, une restauration de qualité faite sur place et l'entretien méticuleux de votre linge.

L'établissement est ouvert sur le quartier et sur la ville : les animations mises en place au quotidien vous permettent de rester en prise avec la vie quotidienne et le vivre ensemble à Vannes. Vos familles participent activement à la vie de l'établissement, tant par leur présence à vos côtés que par leur représentation au Conseil de Vie Sociale (CVS).

Enfin, l'établissement vous assure une sécurité au quotidien grâce à des protocoles spécifiques et une démarche qualité, tant pour les soins qui vous sont prodigués que pour les éléments de la vie quotidienne. Notre volonté est de vous proposer une prise en charge individualisée, respectueuse de votre histoire personnelle et de vos habitudes de vie.

Je vous souhaite un excellent séjour dans notre résidence.

David Robo
Maire de Vannes

PRÉSENTATION DE L'ÉTABLISSEMENT

Ouverte en janvier 2015, la Résidence médicalisée est située dans le quartier de Ménimur, proche du centre-ville de Vannes.

D'une capacité de 62 lits, la résidence offre des chambres individuelles de 20 m² équipées de lits médicalisés, du téléphone, d'une prise TV et d'une salle de bain individuelle adaptée (lavabo, douche, WC).

Un accès à internet en WIFI est prévu dans les espaces collectifs.

L'accompagnement quotidien est réalisé par une équipe pluridisciplinaire :

- Médecin coordinateur
- Psychologue
- Aides-soignants
- Ergothérapeute
- Agents de service
- Personnel administratif
- Infirmier
- animateur



L'ÉTABLISSEMENT

Situé au cœur d'un quartier rénové, ce lieu de vie s'appuie sur un projet d'établissement qui privilégie l'accompagnement individuel, l'animation et l'ouverture sur l'extérieur.



LES REPAS

Une attention particulière est portée à la qualité des repas. Ils sont confectionnés sur place par un chef cuisinier.



L'ÉQUIPE

L'équipe assiste, si besoin, les résidents dans les gestes de la vie quotidienne et veille à privilégier leur confort.



L'ANIMATION

Un programme d'animation apporte des distractions et facilite le vivre-ensemble.



LES ESPACES COMMUNS

Des espaces communs et conviviaux permettent de recevoir facilement les familles (cafétéria, salle à manger des familles...).

EN PRATIQUE

Les frais de séjour sont payables en fin de mois. Les soins sont pris en charge par les caisses d'assurance maladie (consultation médecin, kinésithérapeute...).

LES TARIFS COMPRENNENT

- Le logement
- Les charges de personnel (en partie)
- Les repas
- L'entretien du linge
- L'animation
- Les charges locatives
- Les amortissements et frais financiers

L'ÉTABLISSEMENT EST AGRÉÉ À L'AIDE SOCIALE

Si le résident ou sa famille ne peut subvenir en totalité aux frais de séjour, une demande d'aide sociale peut être déposée auprès du CCAS.

LES AIDES POSSIBLES

- L'Allocation pour le logement
- L'Allocation pour l'autonomie (APA)

